



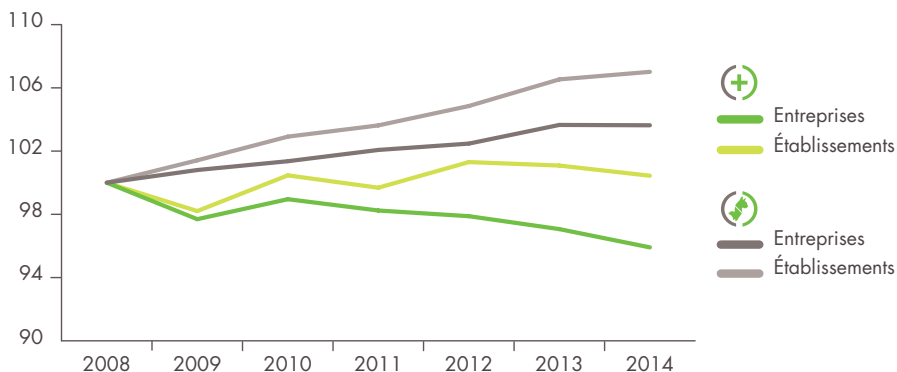
Le *Baromètre Entreprises* de la branche Cliniques vétérinaires présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du secteur. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.



ENTREPRENEURIAT DYNAMIQUE

Alors que, prises dans leur ensemble, les entreprises employeuses du secteur de la santé sont moins nombreuses qu'en 2008 (- 4,1 %), celles de la branche des cliniques vétérinaires voient leur nombre s'accroître continûment (+ 3,6 %). Cette progression s'accompagne d'une croissance notable du nombre d'établissements (+ 7 %) qui laisse entrevoir une tendance à la multiplication des implantations physiques des cliniques.

Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2014 (base 100 en 2008)



Données au 01/01. Sources : Actalians 2009-2015, Insee 2009-2015.



Par rapport à 2008, dans le secteur de la santé, le nombre d'entreprises employeuses a baissé de - 4,1 % en 2014 et le nombre d'établissements employeurs a progressé de + 0,4 %.

Entreprises employeuses : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

Entreprise : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Sociétés commerciales et assimilées : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Entreprises individuelles : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.



Secteur santé

Branche professionnelle



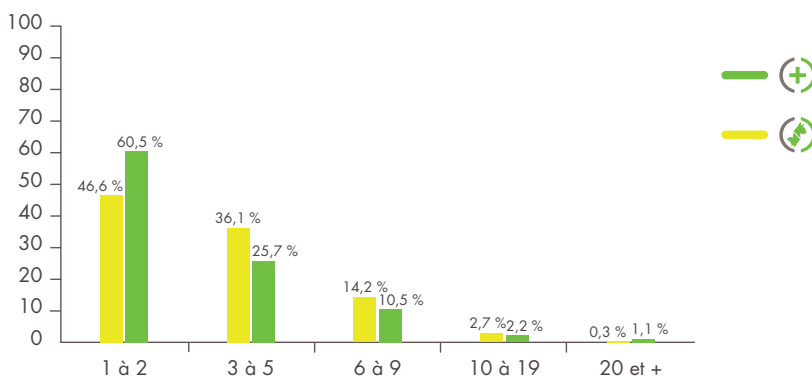
Cliniques vétérinaires



TPE UN PEU PLUS GROSSES QUE CELLES DU SECTEUR

Dans le secteur de la santé, 60,5 % des entreprises génèrent un à deux emplois ETP. Cette proportion n'est que de 46,6 % au sein de la branche des cliniques vétérinaires. En revanche, la part des cliniques comptant trois à cinq emplois ETP atteint 36,1 %. Elle est supérieure d'un peu plus de 10 points à celle observée pour le secteur. Les entreprises de la branche sont certes des très petites entreprises, mais elles ont généralement une taille plus importante que les entreprises du secteur de la santé.

Répartition par taille des entreprises employeuses (nombre d'emplois en ETP)



Données au 31/12/2014, nombre d'emplois en ETP. Sources : Actalians, 2015.

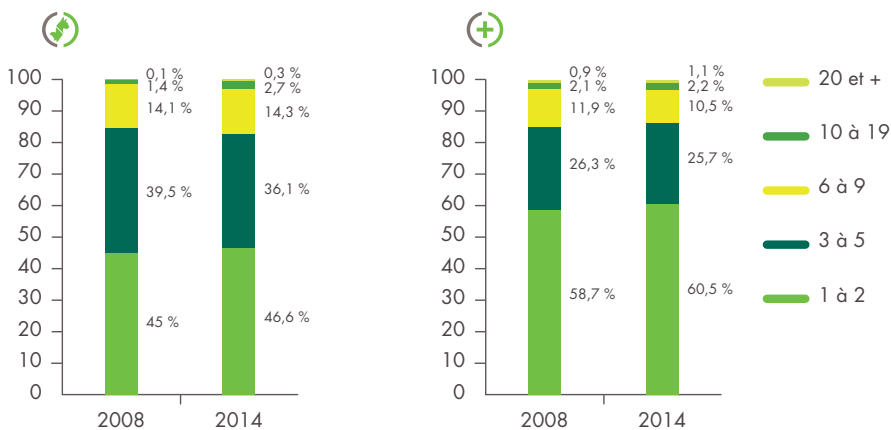


ÉVOLUTIONS PLUTÔT MODESTES

Du point de vue de la taille des entreprises mesurée en termes d'emplois ETP, la structure de la branche des cliniques vétérinaires a connu peu de modifications depuis 2008. Seule la part des entreprises comptant un à deux emplois ETP a très légèrement progressé (+ 1,6 point).

Dans le même temps, celle des entreprises générant trois à cinq emplois ETP a perdu - 3,4 points. L'ampleur de ces évolutions reste donc très réduite.

Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2014)



Données au 31/12/2014. Source : Actalians 2015.



De 2008 à 2014, la part des entreprises comptant de un à deux emplois ETP dans la branche des cliniques vétérinaires est passée de 45 % à 46,6 %.

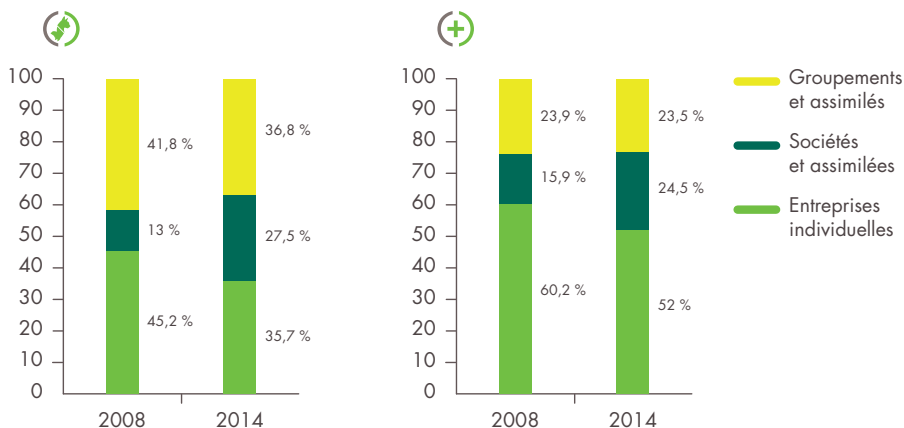


PROGRESSION DES SOCIÉTÉS

Depuis 2008, la nature juridique des cliniques vétérinaires est marquée par une évolution notable. La proportion d'entreprises individuelles comme celle des groupements tend à se replier (– 9,5 points et – 5 points respectivement).

Ce mouvement s'opère au profit des sociétés qui voient leur part doubler, révélant ainsi l'émergence d'une restructuration plus entrepreneuriale de la branche.

Répartition des entreprises employeuses en fonction du statut juridique



Données au 31/12/2014. Source : Actalians 2015.



De 2008 à 2014, dans la branche des cliniques vétérinaires, la part des entreprises individuelles est passée de 45,2 % à 35,7 %.